



**ASSOCIATION POUR LA QUALITE DE LA VIE
à PLENEUF-VAL-ANDRE (AVA)**

Siège social : 19 rue du Gros Tertre 22370 Pléneuf-Val-André

ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr www.avapva.com

9 octobre 2018.

Monsieur le maire, et
mesdames, messieurs les maires-adjoints
Hôtel de Ville
22370 – PLENEUF-VAL-ANDRE.

Objet :

- votre projet « cœur de station » pour la place de l'Amirauté,
- votre refus de prendre en compte la décision de notre Assemblée générale
Vers une place de type centre-ville.

Monsieur le Maire,
mesdames, messieurs les maires-adjoints,

Nous vous avons adressé le 29 septembre un courrier recommandé pour vous rappeler la position de l'AVA à l'égard de la destination de la place de l'Amirauté, qui a fait l'objet d'une décision de notre Assemblée générale du 14 août dernier.

En effet, nous vous avons demandé de bien vouloir nous donner acte de l'envoi de cette décision, ce que vous n'avez pas cru devoir faire, et vous avez manifesté votre refus de la prendre en compte en qualifiant notre position de *politicienne*.

Nous vous remettons ci-joint copie du n°68 *InfoAVA/mail* rendant compte à nos sociétaires de la suite que le président a donnée, par notre courrier du 29 septembre, au mandat reçu le 14 août.

Si nous sommes totalement opposés à la réduction de l'espace dévolu à la place de l'Amirauté par déclassement pour y construire quelque bâtiment que ce soit, nous ne serions pas opposés à la construction d'un parking en sous-sol sauvegardant cet espace si des difficultés de tous ordres, techniques, financiers et pratiques, ne rendaient pas un tel projet à notre avis irréaliste.

Nous vous rappelons que pour ce motif nous avons suggéré un parking en sous-sol de l'ensemble du bâtiment Villa Charner et de la grande plateforme à créer en façade dont la réalisation poserait beaucoup moins de problèmes.

Nous constatons que l'autre solution, celle qui vous avait été présentée par l'un de nos concitoyens, de mettre des parkings en sous-sol du haut du parc actuellement affecté au tennis

ne peut être aujourd'hui retenue puisque vous avez décidé de reporter à plus tard la révision de cette affectation, bien qu'elle entrave votre projet de créer dans le parc des espaces jardins.

D'autre part, nous vous précisons que nous n'avons aucune opposition a priori à un aménagement du parking de La Moinerie permettant une très forte augmentation de ses possibilités d'accueil ; mais ce parking, par sa position, ne peut avoir la fonction de desserte des commerces et services du centre du Val-André.

En revanche, il permettrait de délester les parkings des Régates de toute la clientèle de la plage dans son secteur le plus attrayant Piégu / Casino, et celle des promeneurs piétons et vélos vers Erquy et au-delà. Ainsi les parkings des Régates pourraient être essentiellement affectés à la desserte des commerces et services du centre de la station par une durée de stationnement limitée, déchargeant utilement la place de l'Amirauté de sa fonction « stationnement » au bénéfice des autres fonctions du type centre-ville que nous défendons.

Au terme de ce courrier, qui vise à rappeler encore et à préciser les motifs de notre opposition aux scénarios présentés par le Cabinet Cibles et Stratégies, nous vous prions d'agréer, monsieur le Maire, mesdames messieurs les Maires-adjoints nos meilleures salutations.

Pour le Président,
p. o. le secrétaire

G. FRANCOIS

Copies :

- aux conseillers municipaux,
- sur notre site Internet.